



ARRETE n° 2024-01

ARRETE DE POLICE DE LA CIRCULATION RUE DU CHÂTEAU.

Le Maire de Treilles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande formulée par l'entreprise **BRL EXPLOITATION -CONCERT'EAU lieu-dit Pichegu RD 38 30127 Bellegarde.**

Considérant les travaux prévus **le 16 janvier 2024 pour une période de 5 jours**, a rue du château par l'entreprise **BRL EXPLOITATION -CONCERT'EAU** pour le réseau souterrain d'eau potable.

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement sur cette voie dans un but de sécurité publique aux alentours ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdites, à rue du château **du vendredi mardi 16 janvier 2024 et jusqu'à la fin des travaux.**

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : La signalisation de la zone de travaux sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire et mise en place par le demandeur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Treilles.

Article 5 : Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Port Leucate, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TREILLES le 15 janvier 2024

Le Maire
Gérard LUCIEN